



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2024**

Effectif statuaire : 19

Membres en exercice : 19

PRESENTS : AUGEREAU Line, BREHERET Emmanuel, CAMUS Emmanuel, DRANO Rodolphe, GAUDIN David, GESTRAUD Samuel, GRIMAULT Jean-Louis, LAGLEYZE David, LAPEYRONIE Yann, PETIT Sabrina, ROSEAU Sylvie, SAULGRAIN Henri, STROESSER Delphine, WARY Grégory

EXCUSES : AUDARD Virginie, DROUIN Véronique donne pouvoir à David LAGLEYZE, DUPUY-CHANET Marie-Laure donne pouvoir à Samuel GESTRAUD, RIGAUD Marie-Pierre

ABSENTS : JONET Nathalie

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : David GAUDIN

REFERENCE DE L'ACTE : DCM 2024-02 du 08-01

ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire quitte la salle, il ne participe ni au débat, ni au vote.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

CONSIDERANT la proposition faite par la société GENERALI,

	Taux Collectivité (30 jours de franchise pour la maladie ordinaire)
Agents CNRACL	6.39 %
Agents IRCANTEC	1,71 %

Monsieur le 1er adjoint, Yann LAPEYRONIE, propose au conseil municipal de valider la proposition de GENERALI avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve la proposition de GENERALI avec une franchise de 30 jours pour la maladie ordinaire.

POUR : 14

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Extrait certifié conforme.

Secrétaire de Séance

David GAUDIN

Etriché, le 9 janvier 2024

Le Maire

David LAGLEYZE

